

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 22874
Numéro SIREN : 518 864 848
Nom ou dénomination : 55 SAS

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2022 sous le numéro de dépôt 126857

55 SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 23.314 euros
Siège social : 5/7, Rue d'Athènes
75009 PARIS

518 864 848 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022**

L'an 2022,
Le 30 juin,
A 18 heures,

Les associés de la société 55 SAS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 5/7 Rue d'Athènes 75009 PARIS, sur convocation faite par le Président adressée le 24 juin 2022 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mats CARDUNER, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Fabrice DUMAS, Directeur Administratif et Financier, est désigné comme secrétaire.

La société ERNST & YOUNG Audit, Commissaire aux Comptes de la Société, a été régulièrement convoquée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 20.994 actions sur les 23.314 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de 51% des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement et nomination des membres du Comité d'Administration,
- Nomination du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Monsieur Jean-Marc Antoni prend la parole et s'adresse à MM. Carduner, Neltner et Massonnie pour les remercier de leur contribution à la création et au développement de 55. Il souligne également la qualité des relations entretenues depuis l'arrivée de Brandtech au capital de la société, et leur souhaite bonne chance pour le futur.

S'ensuit un tour de table au cours duquel chacun exprime sa reconnaissance à MM. Carduner, Neltner et Massonnie.

Finalement, MM. Carduner, Neltner et Massonnie prennent la parole à tour de rôle et remercient l'ensemble des participants.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 23 642,26 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	23 642,26 euros
A la réserve légale	12,20 euros
Qui s'élève après affectation à 2.331,40 euros,	

Le solde	23 630,06 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 6.826.982,76 euros.	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018 : 1 100 228,48 euros, soit 47,44 euros par titre

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2020 : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

Monsieur Mats CARDUNER ayant fait part de son souhait que son mandat de Président de la Société, qui expire ce jour à l'issue de la présente réunion, ne soit pas renouvelé, l'Assemblée Générale prend acte, décide de ne pas renouveler son mandat et lui donne quitus de sa gestion en qualité de Président de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

Monsieur Mats CARDUNER ayant fait part de son souhait que ses mandats en qualité de Membre et de Président du Comité d'Administration, qui expirent ce jour à l'issue de la présente réunion, ne soient pas renouvelés, l'Assemblée Générale prend acte et décide de ne pas renouveler ses mandats.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

Monsieur Jean NELTNER ayant fait part de son souhait que son mandat en qualité de Membre du Comité d'Administration, qui expire ce jour à l'issue de la présente réunion, ne soit pas renouvelé, l'Assemblée Générale prend acte et décide de ne pas renouveler son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RÉOLUTION

Monsieur Arnaud MASSONNIE ayant fait part de son souhait que son mandat en qualité de Membre du Comité d'Administration, qui expire ce jour à l'issue de la présente réunion, ne soit pas renouvelé, l'Assemblée Générale prend acte et décide de ne pas renouveler son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur Fabrice DUMAS, Membre du Comité d'Administration, expire ce jour à l'issue de la présente réunion, renouvelle le mandat de Monsieur Fabrice DUMAS, pour une nouvelle période de 3 exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat, soit jusqu'au jour de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024, en qualité de Membre du Comité d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Madame Annette STOVER, Membre du Comité d'Administration, expire ce jour à l'issue de la présente réunion, renouvelle le mandat de Madame Annette STOVER, pour une nouvelle période de 3 exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat, soit jusqu'au jour de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024, en qualité de Membre du Comité d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur François CHATEAU, Membre du Comité d'Administration, expire ce jour à l'issue de la présente réunion, renouvelle le mandat de Monsieur François CHATEAU, pour une nouvelle période de 3 exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat, soit jusqu'au jour de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024, en qualité de Membre du Comité d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur David JONES, Membre du Comité d'Administration, expire ce jour à l'issue de la présente réunion, renouvelle le mandat de Monsieur David JONES, pour une nouvelle période de 3 exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat, soit jusqu'au jour de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024, en qualité de Membre du Comité d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur André PINTO, Membre du Comité d'Administration, expire ce jour à l'issue de la présente réunion, renouvelle le mandat de Monsieur André PINTO, pour une nouvelle période de 3 exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat, soit jusqu'au jour de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024, en qualité de Membre du Comité d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur Jean-Marc ANTONI, Membre du Comité d'Administration, expire ce jour à l'issue de la présente réunion, renouvelle le mandat de Monsieur Jean-Marc ANTONI, pour une nouvelle période de 3 exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat, soit jusqu'au jour de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024, en qualité de Membre du Comité d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATORZIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jean-François WASSONG, né le 23 août 1969 à Strasbourg, demeurant 22 rue Edmond Nocard 94410 Saint-Maurice, en qualité de Membre du Comité d'Administration, pour une période de 3 exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat, soit jusqu'au jour de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUINZIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Hugo LORIOT, né le 14 mars 1983 à Chambray Lès Tours, demeurant 461 State Street Brooklyn NY 11217 Etats-Unis, en qualité de Membre du Comité d'Administration, pour une période de 3 exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat, soit jusqu'au jour de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEIZIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Pierre HARAND, né le 10 avril 1976 à Paris, demeurant 92 avenue Mozart 75016 Paris, en qualité de Membre du Comité d'Administration, pour une période de 3 exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat, soit jusqu'au jour de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIX-SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jean-François WASSONG, né le 23 août 1969 à Strasbourg, demeurant 22 rue Edmond Nocard 94410 Saint-Maurice, en qualité de Président du Comité d'Administration et en qualité de Président de la Société, pour une période de 1 exercice prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat, soit jusqu'au jour de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIX-HUITIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mats Carduner', written diagonally across the page.

Le Président
Mats CARDUNER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabrice Dumas', written horizontally across the page.

Le secrétaire
Fabrice DUMAS